

Devoirs et éthique du Banquier

Durée de la formation : 1 journée

Pré-requis : aucun

Public cible : toute personne qui doit acquérir les éléments de base de la législation sur le secret professionnel et les « bons réflexes » pour préserver les données confidentielles de l'établissement.

Ce séminaire couvre les obligations légales en matière de secret bancaire et de déontologie. Il traite également de la préservation des données confidentielles. Le séminaire peut, **en une journée**, couvrir tous les sujets énumérés ci-après ou, par des sessions plus courtes, seulement certains modules.

Le plan de la formation

- Le secret professionnel au Luxembourg
 - le cadre légal
 - des doctrines
 - les limites au secret professionnel
 - aperçu sur certaines législations qui « limitent » le secret professionnel (loi anti-blanchiment et financement du terrorisme, loi sur les abus de marché, la coopération judiciaire internationale, etc.)
 - les sanctions pour non respect du secret professionnel

- La préservation des données confidentielles
 - les types de données confidentielles
 - les possibilités de fuite
 - les activités à risque
 - les risques et négligences dans le domaine de l'organisation
 - les risques et négligences dans le domaine de la logistique
 - les risques et négligences dans le domaine de l'informatique
 - des mesures de prévention
 - d'autres types de fraudes destinées à accéder aux données confidentielles
 - conclusions

Facultatif (recommandé pour le management de l'établissement) :

« La gestion des risques humains dans la préservation des données confidentielles ».

Trois comportements sont analysés : l'inconscient,
le frustré,
le criminel

- La déontologie bancaire édictée par les circulaires CSSF 00/15 et 05/177 et le Code de Déontologie de l'ABBL du 26 avril 2005.
 - Les raisons d'une déontologie
 - Les bases de la déontologie
 - Les relations avec les clients
 - Les relations avec les autorités
 - Les relations avec les marchés
 - Les relations dans l'établissement
 - Résumé d'une déontologie adaptée

En complément à cette formation :

- **Practidroit**

Selon le principe des « Practi[®] » développés par Pro learning, les participants sont mis en situation et doivent résoudre des cas pratiques, en rapport avec les connaissances théoriques acquises pendant la formation « Devoirs et éthique du banquier ».

Les cas sont des situations que les participants peuvent être appelés à rencontrer dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Les solutions types et/ou les possibilités de résolution du cas sont l'objet d'une approche pédagogique qui permet d'apporter de nouvelles informations théoriques mais surtout d'appliquer l'acquis théorique à la pratique.

Les cas traitent de situations concrètes liées à la législation dans le domaine financier, à la réglementation ou à la déontologie.

Durée : ½ à 1 jour en fonction des cas que l'organisateur souhaite voir traiter

Pré-requis : être formé à la législation sur le secret professionnel et la déontologie

Public cible : toutes les personnes concernées par des activités liées à la clientèle.